

# RESPECTEZ-VOUS LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR L'UTILISATION D'UNE SCIE À CHAÎNE?

MARC-ANDRÉ CÔTÉ, ING. F., PH. D.  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

**I**l suffit de recenser les accidents survenus dans son entourage pour avoir la preuve qu'une scie à chaîne est un outil dangereux. Il n'est pas étonnant que la CSST ait récemment revu ses exigences réglementaires sur la santé et la sécurité lors des travaux d'aménagement forestier. Êtes-vous au courant de vos obligations?

## QUI EST VISÉ PAR LES NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES?

Les obligations du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier s'appliquent dans le cadre d'une relation entre un employeur et un travailleur. Selon la réglementation en vigueur, toute personne qui exécute une tâche à la demande d'un employeur, en vertu d'un contrat de travail, écrit ou non, même sans rémunération, est considérée comme un travailleur. Cette exigence vise également les employeurs et contremaîtres s'ils réalisent de l'abattage d'arbres avec leur équipe.

Cette définition exclut donc le propriétaire forestier qui exécute lui-même ses travaux d'aménagement forestier, même si celui-ci est enregistré en tant que compagnie. Les amis et membres de la famille qui aident un propriétaire dans ses travaux d'aménagement forestier ne sont pas visés par ces exigences réglementaires. Toutefois, si un propriétaire « embauche » des membres de sa famille ou un ami pour réaliser des tâches, la relation d'employeur et travailleur s'établit.

Pendant, les trucs pour utiliser une scie à chaîne de façon sécuritaire sont les mêmes, peu importe le statut de l'individu. Que l'on soit un travailleur forestier, un travailleur agricole à qui l'on demande de couper un arbre,

un propriétaire forestier effectuant ses propres travaux sylvicoles, un jeune sans expérience dans l'abattage d'arbres ou une personne qui manie la scie à chaîne depuis le berceau, il reste que certaines mesures permettent de réduire le nombre d'accidents de travail. Alors, sans être obligatoires, les mesures imposées aux travailleurs forestiers peuvent nous guider lors de la réalisation de nos travaux.

## QUELLES SONT LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES?

Un travailleur utilisant une scie à chaîne doit être pourvu de l'équipement de sécurité adéquat, c'est-à-dire un casque avec visière ou des lunettes de sécurité pour protéger ses yeux contre les éclats, des bottes de sécurité, un pantalon protégeant des coups de scies, des gants qui assurent une adhérence sur les poignées, des protecteurs auditifs et une scie à chaîne bien entretenue.

La visière est plus efficace rabaisée sur le visage que relevée sur le casque pendant les travaux! L'équipement doit être en bon état et conforme aux normes en vigueur. Si ce n'est pas le cas, fournissez une liste de suggestions à vos proches qui cherchent toujours le bon cadeau à vous offrir.

### Avant de couper un arbre, les étapes suivantes sont fortement recommandées :

- **cerner les dangers présents dans la zone d'abattage;**
- **s'assurer qu'il n'y a personne d'autre dans cette zone. La distance entre deux abatteurs ne doit pas être inférieure à 45 mètres;**
- **repérer et abattre prioritairement les chicots qui sont plus dangereux;**



© ARCHIVES/TCN

CERTAINES MESURES PERMETTENT DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS DES PERSONNES QUI MANIENT LA SCIE À CHAÎNE.

**Nouvelle réglementation**

[WWW.CSST.QC.CA](http://WWW.CSST.QC.CA)

- **choisir la technique d'abattage appropriée;**
- **dégager au pied de l'arbre un espace de travail sécuritaire;**
- **élaguer le tronc de l'arbre à abattre;**
- **dégager, à l'endroit opposé à la chute de l'arbre, et sur une distance minimale de 2 mètres du tronc, une voie de retraite orientée à 45 degrés.**

S'il possède un tronc cassé, soutient un autre arbre renversé, est entouré de nombreux chicots ou présente une fente de fourche à plus de 1,3 mètre de hauteur, l'arbre ne doit pas être abattu manuellement, car des branches, ou un autre arbre, pourraient vous blesser gravement.

Ne jamais marcher sur le tronc d'un arbre entier lors de l'ébranchage et du tronçonnage! Les techniques de travail doivent réduire les risques de rebonds, de coincement de la scie à chaîne ou de pivotement de l'arbre.

Enfin, on ne devrait pas travailler seul en forêt sauf si une méthode de surveillance est établie avec un proche : communiquer par cellulaire durant le dîner, aviser si un retard imprévu survient à l'horaire habituel et établir un contact visuel selon un rythme régulier.

Les employeurs qui réalisent des activités d'aménagement forestier ont des exigences supplémentaires et obligatoires

vis-à-vis leurs employés qui doivent utiliser une scie à chaîne dans le cadre de leur travail. Tous les travailleurs qui effectuent l'abattage manuel d'arbres à l'aide d'une scie à chaîne dans le cadre d'activités d'aménagement forestier doivent avoir suivi et réussi une formation délivrée par un formateur accrédité et reconnue par la CSST. La durée de cette formation est de 16 heures.

Cette obligation s'applique pour la récolte de bois de chauffage, l'entretien de chemins forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles, incluant les éclaircies dans les érablières sucrières.

Cependant, l'abattage ponctuel d'un arbre sur le terrain, d'une haie brise-vent dans un champ, d'un arbre renversé par le vent ou le tronçonnage de bois de chauffage livré ne sont pas considérés comme des activités d'aménagement forestier, et les travailleurs qui effectuent ces opérations n'ont pas l'obligation de suivre cette formation de 16 heures.

Par contre, l'employé utilisant une scie à chaîne doit suivre une formation de son choix axée sur l'utilisation sécuritaire. Cette formation n'est pas balisée par la CSST et c'est à l'employeur de la déterminer.


Les producteurs forestiers ou agricoles qui effectuent eux-mêmes leurs travaux d'abattage d'arbres ne sont pas tenus de suivre cette formation, même s'ils sont constitués en

compagnie. Si un propriétaire forestier signe un contrat avec une entreprise pour qu'elle effectue les travaux d'aménagement forestier dans ses boisés et qu'il ne supervise pas le personnel, alors il n'a pas à se préoccuper du respect de l'exigence de formation qui est plutôt de la responsabilité du dirigeant de la firme qu'il a embauché.

Si un propriétaire est aidé par des membres de sa famille qui ne sont pas inscrits comme des travailleurs dans l'entreprise familiale, ils n'ont pas à souscrire une assurance de la CSST et n'ont pas l'obligation de suivre la formation de 16 heures.

Les syndicats de producteurs forestiers organisent régulièrement, selon la demande, des formations pour tous les propriétaires forestiers qui en font la requête. Les frais de ces formations sont raisonnables et à la portée de tous. Le site [www.foretprivee.ca](http://www.foretprivee.ca) contient un calendrier des formations organisées par les syndicats de producteurs forestiers.

Vous pouvez aussi communiquer directement avec le syndicat de votre région pour connaître les dates des prochaines formations.

Peu importe le niveau d'expérience, tous sont encouragés à suivre une formation qui ne vise qu'à réduire le nombre d'accidents. Pour de plus amples informations sur la nouvelle réglementation : [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca). 



# MEMPROTEC

FABRIQUANT D'OSMOSE POUR ÉRABLIÈRES




- ★ Performance supérieure
- ★ Qualité industrielle
- ★ À prix imbattable



Breveté • Osmose 120 Volts

 5133, De la Plaisance  
Chesterville (Québec) G0P 1J0

 [info@memprotec.com](mailto:info@memprotec.com)

 819-382-2244  819-382-2111

 [www.memprotec.com](http://www.memprotec.com)